الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/27/2024

Rabat, le 25 décembre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *M. Othman Benjelloun* a déclaré avoir acquis sur le marché de blocs, le 19 décembre 2024, 353 551 actions *Compagnie de Transports au Maroc (CTM)* au cours unitaire de 800 dirhams, franchissant ainsi directement à la hausse les seuils de participation de 5%, 10%, 20% et indirectement le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

Ladite acquisition a été réalisée comme suit :

- 283 186 actions auprès de Monsieur Sidi El Mokhtar El Joumani ;
- 70 000 actions auprès de Monsieur Sidi Salah El Joumani ;
- 365 actions auprès de Monsieur Sidi Mohamed El Joumani.

Suite à cette opération, *M. Othman Benjelloun* déclare détenir :

- Directement 353 551 actions CTM, soit 28,84% du capital de cette dernière ;
- Indirectement 625 072 actions CTM (607 192 actions à travers *RMA*, 14 380 actions à travers *Interfina et 3 500* actions à travers *O Capital Group)*, soit 50,99% du capital de ladite société.

La participation totale (directe et indirecte) de *M. Othman Benjelloun* dans le capital de CTM est de 79,82%.

Dans les six mois qui suivent le franchissement des seuils précités, *M. Othman Benjelloun* envisage d'arrêter ses achats sur les actions CTM.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma